

In accordance with the provisions of Standing Order 26(1), Mr. Andre, seconded by Mr. Blais, moved,—That the House continue to sit beyond the ordinary hour of daily adjournment for the purpose of consideration of Bill C-96, An Act to amend the Judges Act and other Acts to give effect to the reconstitution of the courts in Nova Scotia;

And fewer than fifteen Members having risen to object, pursuant to Standing Order 26(2), the motion was adopted.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 3:33 p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business, pursuant to Standing Orders 33(2) and 30(6).

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee in the Natural Resources envelope of Bill C-274, An Act to provide for the conversion to civilian uses of technologies and skills used in the nuclear weapons industry;

Mr. Heap, seconded by Mr. Riis, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Natural Resources envelope.

And debate arising thereon;

The time provided for consideration of Private Members' Business having expired, pursuant to Standing Order 96, the Order was dropped from the *Order Paper*.

GOVERNMENT ORDERS

Pursuant to Standing Order 26, the House resumed consideration in Committee of the Whole of Bill C-96, An Act to amend the Judges Act and other Acts to give effect to the reconstitution of the courts in Nova Scotia, which was reported without amendment, concurred in at the report stage and, by unanimous consent, read the third time and passed.

By unanimous consent, the Order being read for the consideration at the report stage of Bill C-42, An Act respecting the protection of certain species of wild animals and plants and the regulation of international and interprovincial trade in those species (Title changed from: An Act respecting the protection of certain species of wild animals and plants), as reported with amendments by a Legislative Committee;

On motion of Mr. Charest, seconded by Mr. Andre, the Bill, as amended, was concurred in at the report stage.

Mr. Charest, seconded by Mr. Andre, moved,—That the Bill be now read a third time and do pass.

And debate arising thereon;

Conformément à l'article 26(1) du Règlement, M. Andre, appuyé par M. Blais, propose,—Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin d'étudier en Comité plénier le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse.

Et moins de quinze députés s'étant levés pour s'y opposer, cette motion est adoptée conformément à l'article 26(2) du Règlement.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 15h30, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément aux articles 33(2) et 30(6) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du secteur Ressources naturelles du projet de loi C-274, Loi prévoyant la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire.

M. Heap, appuyé par M. Riis, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Ressources naturelles.

Il s'élève un débat.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est expirée et, conformément à l'article 96 du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 26 du Règlement, la Chambre reprend l'étude en Comité plénier du projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Nouvelle-Écosse, qui a fait l'objet d'un rapport sans amendement, est agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, est lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (Ancien titre: *Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages*), dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Charest, appuyé par M. Andre, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

M. Charest, appuyé par M. Andre, propose,—Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.